



**DATE DE PUBLICATION : 12 novembre 2024**

Le directeur régional  
Bretagne

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à **M. Hervé MATTEI**, directeur régional de Bretagne, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Hervé MATTEI**, directeur régional et de **M. Jean-Luc RAFFRAY**, adjoint au directeur régional de Bretagne, délégation est donnée à **M. Vincent POTIER**, directeur des affaires régionales, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du service des affaires régionales et des activités du « pôle régional de gestion des ressources humaines ».

Fait à Rennes, le 12 novembre 2024

Hervé MATTEI